

## SENTIER DU LITTORAL ... une impasse ?

Ce dossier est à l'origine de la création de notre Association en 2004.

A l'époque, la priorité portait sur le rétablissement de ce sentier au droit du Trou de l'Enfer, suite à l'éboulement de 2002. Nous avons alors participé, avec le consentement de la municipalité, au déroulement des travaux ; ceux-ci ont été inaugurés en décembre 2007.

Rapidement, nous avons demandé à M. le Maire de bien vouloir saisir la DDTM 44 afin qu'une étude sur la SPPL (Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral) soit effectuée. Lors de nos nombreux contacts, depuis plus de 5 ans, avec les différents responsables du service *Gestion de l'espace littoral et maritime*, il nous fut régulièrement répondu que cette étude considérée comme non prioritaire, n'était pas financée. De ce fait nous sommes intervenus auprès de M. le Maire afin qu'il puisse faire activer cette étude.

En attendant ce déblocage, nous avons proposé une solution provisoire pour améliorer la continuité du sentier :

- édification d'une passerelle pour atteindre le belvédère de la plage de la Rinais à l'extrémité du sentier venant de Crève Cœur,
- sécurisation d'un passage piétonnier pour rejoindre l'espace des Roches Dorées, cheminer rue des Carrés pour traverser l'espace de Port Royal.

Cette proposition a été présentée à M. le Maire début janvier 2016, elle a fait l'objet d'articles dans toute la presse locale et d'une communication lors de notre AG du 8/07/2016. A ce jour, nous n'avons pas recueilli d'informations sur la réalisation future de cette solution provisoire.

Parallèlement nous avons examiné les documents suivants :

- le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Ce document définitif évoque des itinéraires piétons et renferme un chapitre 4 intitulé *Respecter et valoriser l'environnement, les continuités écologiques*. Par contre, le sentier du littoral n'est même pas mentionné (seule une photo du chemin des douaniers, au droit du Trou de l'Enfer, illustre ce chapitre !). Pourtant lors de la présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées du 2 mars 2015, le sujet du sentier littoral a été évoqué par le représentant de notre association et le compte-rendu fait état de 2 réponses suivantes :

*Monsieur le Maire indique qu'une servitude de passage sur littoral (a été étudiée) et devrait être mise en place. Le dossier est en attente d'une réponse de la DDTM.*

*Ludovic Bouchereau du bureau d'études A+B indique que des orientations complémentaires peuvent être prévues dans le PADD, dans le volet déplacement. Ce sera à étudier avec la commission urbanisme.*

- le projet de révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le tracé actuel et futur du chemin du littoral n'apparaît pas sur les documents provisoires.

En conclusion, nous ne comprenons pas que la municipalité de la Bernerie en Retz n'accorde pas une attention particulière à la qualité de ce sentier du littoral qui est atout touristique majeur, afin qu'une continuité puisse être assurée entre le parcours Pornicais et celui des Moutiers.